



SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL - FUSIONS

**Fiche de saisine et pièces justificatives à retourner au CDG,
au plus tard 3 semaines avant la date de la séance**

➤ **COLLECTIVITÉ** (nouvelle entité) :

.....

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

@

➤ **DATE D'EFFET DE LA FUSION** :

MOTIF(S) EXPOSE(S) DE LA SAISINE :

.....
.....
.....
.....

PIECES A JOINDRE (Arrêté préfectoral, statuts et fiche d'impact) :

Attention la fiche d'impact est un élément indispensable à la présentation

.....
.....
.....
.....

PERSONNEL CONCERNE (Préciser le statut et le grade) :

.....
.....
.....
.....
.....

Cadre réservé au Centre de Gestion

**Avis du collège des
représentants des élus**

- Favorable
- Défavorable à la majorité
- Défavorable à l'unanimité
- Partagé
- Abstention

**Avis du collège des représentants
du personnel**

- Favorable
- Défavorable à la majorité
- Défavorable à l'unanimité
- Partagé
- Abstention

Fait à

Le

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Fait à AMIENS, le

La Présidente du Comité Social Territorial
Annick MARECHAL
Maire de Vauvillers



Si le collège des représentants du personnel donne un avis défavorable unanime sur cette question, elle fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité social territorial dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours.

